



## Illuminations de Noël Mille et une lumières dans notre village

- p. 2  
Edito
- p. 3  
Hommage  
Etat Civil
- p.4-7  
Infos Mairie
- p.8  
Questions/Réponses
- p. 9  
Commémorations
- p. 10  
Vœux municipalité
- p. 11  
Conseil Municipal  
Intercommunalité
- p. 12  
Travaux/Voirie/Sécurité
- p. 13  
Environnement
- p. 14-15  
Ecole/Cantine/Garderie
- p. 16  
Noël Communal
- p. 17 C.C.A.S
- p. 18-22  
Associations
- p.23  
Petites annonces
- p.24  
Agenda



Hommage p.3



11 Novembre p.9

République Française  
Département de Seine-et-Marne  
**MAIRIE de  
FONTAINE-LE-PORT**





## édito

Chères Portifontaines,  
Chers Portifontains,  
Madame, Monsieur,

Le dernier trimestre 2014 s'achève avec un sentiment de travail rondement mené depuis plus de neuf mois, avec le concours de la nouvelle équipe municipale.

Une première vague de dossiers pouvant prétendre à des demandes de subventions a été établie fin novembre conformément à l'échéance prévue. Il s'agit plus particulièrement d'aménagements de sécurité routière en centre village et en direction de Massoury.

Des bâtiments ont été touchés par des infiltrations d'eau depuis parfois 3 ou 4 ans, des travaux devront donc être réalisés au plus vite afin d'en stopper les dégradations. Un dossier de demande de subvention sera établi à chaque fois que ces travaux pourront y prétendre.

Dès la rentrée de janvier, le dossier de révision de notre POS en PLU, la mise en place d'un schéma département de protection de captage d'eau, le lancement du contrat rural (recherche d'une maîtrise d'œuvre puis appel d'offre ...) l'appel d'offre pour la révision du contrat de l'eau sont autant de documents administratifs et de dossiers lourds et coûteux à mettre en place en urgence. 2015 verra le début des réalisations de certains points de notre programme électoral, comme l'ouverture de commissions municipales aux Portifontains, la création d'un comité de jeunes.

Les fêtes de Noël et de fin d'année sont autant de moments joyeux à partager en famille et avec ceux qui vous sont chers, aussi, le conseil municipal et moi-même tenons à vous exprimer nos souhaits les meilleurs de santé, joies, bonheur, réussite avec l'accomplissement personnel et professionnel pour chacun d'entre vous durant cette année 2015.

Nous ne pouvons oublier les personnes amies ou connaissances qui nous ont quittées durant cette année, que leurs familles reçoivent nos chaleureuses pensées, nous nous souvenons d'eux.

Béatrice Mothré - Maire

### **Pour nous contacter et/ou insérer un article dans le Portifontain**

Courriel : [leportifontain-fontaineleport@orange.fr](mailto:leportifontain-fontaineleport@orange.fr)

Site : [www.fontaineleport.fr](http://www.fontaineleport.fr) (Prévu en 2015)

Directeur de la publication : Béatrice Mothré

Rédaction et Photos : Service communication

### **MAIRIE : heures d'ouverture au public**

#### Le matin :

mardi, mercredi, vendredi et samedi  
de 9h à 12h

#### Permanence :

le mardi de 18h à 19h (hors vacances scolaires).

### **Services de la mairie :**

#### Accueil au secrétariat de la Mairie :

Tél. : 01 64 38 30 52 - Fax : 01 64 38 36 07

Courriel : [mairie-fontaineleport@wanadoo.fr](mailto:mairie-fontaineleport@wanadoo.fr)

### **CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) :**

sur rendez-vous, à prendre au secrétariat  
de la mairie

### **Sites internet :**

[www.fontaineleport.fr](http://www.fontaineleport.fr) (prévu début 2015)

[www.cc-paysdeseine.fr](http://www.cc-paysdeseine.fr) (Intercommunalité)

### **École :**

École Primaire de Fontaine-le-Port : 01 64 38 32 69

Directrice : Madame Bude

**Cantine - Garderie :** 01 64 38 30 40

### **Divers :**

- **EDF** : 0810 333 077

- **GDF** : 0810 433 077

- **Véolia-Eau** : 0811 900 400

### **Bureau de poste de Fontaine-le-Port :**

Lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 16h30

Samedi de 9h30-12h ( tous les 15 jours)

**Caserne des pompiers :** 18

**Commissariat de Police de Melun :** 17

### **Déchèterie du Chatelet-en-Brie :**

N° Vert (gratuit) : 0 800 814 910

**HIVER** (du 1er novembre au 31 mars) - du lundi au  
vendredi : 14h à 18h - le samedi : 9h à 18h - le  
dimanche : 10h à 13h

#### **JOURS DE FERMETURE :**

25 décembre - 1er janvier - 1er mai

### **Permanences des élus :**

Madame le maire, Béatrice Mothré,  
reçoit sur rendez-vous, à prendre au secrétariat  
de la mairie, le mardi de 17h à 19h  
(hors vacances scolaires)

## HOMMAGE

## HOMMAGE et MINUTE de SILENCE

Au lendemain de l'attentat commis au Journal Charlie Hebdo mercredi 7 janvier 2015, Madame Le Maire et des élus municipaux ont été accueillis à l'école par Mme la Directrice et l'équipe enseignante. En présence des élèves des classes élémentaires un message a été lu en hommage aux personnes tuées ou blessées, et une minute de silence a été observée.

**Discours lu par Mme le Maire :** « Un attentat a été commis à Paris, contre la liberté de penser, contre la liberté d'expression. Nous sommes tous rassemblés ce matin pour rendre un hommage aux personnes assassinées et blessées. Nous devons exprimer notre émotion devant l'horreur. L'horreur, ce sont les souffrances sans nombre de ceux qui sont tombés, victimes de la liberté de la presse et pour les policiers victimes dans l'accomplissement de leur devoir. L'horreur, ce sont des veuves et des orphelins qui pleurent, des blessés sur leur lit de souffrance.

L'horreur, c'est la liberté de la presse qu'on assassine sur des valeurs fondamentales de notre société que l'on croyait bien assurée et que l'on découvre bien fragile.

Et puis il y a l'honneur, l'honneur, c'est la fraternité des différentes familles spirituelles de France, de ceux qui aiment notre Pays. L'honneur, pour nous, élus de la République, c'est de porter une parole de fermeté qui ne cède pas à la panique. L'heure est au rassemblement, au recueillement et à l'unité nationale ».

Le drapeau Français est en berne dans toutes les communes de France, cela montre que le symbole de la Liberté a été bafoué. "

## ETAT CIVIL

*Bienvenue à...*

Le 09 octobre 2014 : **Lysandre SCHAFFTER DIAS**

Le 22 octobre 2014 : **Juliette, Michèle, Monique DE MANNOURY de CROISILLES**

*Ils nous ont quittés...*

Le 14 octobre 2014

**Maria DA COSTA**, veuve de Filipe TEIXEIRA      Age : 89 ans

Le 07 novembre 2014

**Albertine, Raymonde, Gabrielle SAUTAREL**, veuve de Paul STROH      Age : 92 ans

Le 29 novembre 2014

**Carlos DE JESUS** (décédé au Portugal)      Age : 80 ans

Le 19 décembre 2014

**Jacques LOISEL** (décédé hors commune)

Le 20 décembre 2014

**Serge, Georges, Louis MARCAL**      Age : 53 ans





## Mairie

**Information - Collecte SMICTOM**

Le SMICTOM a informé la Mairie que les bacs ne seront désormais plus collectés en cas de difficultés de circulation rencontrées dans les rues en raison des stationnements gênants. Nous vous demandons de veiller au bon stationnement de vos véhicules durant les jours de collecte.

**Important :** Ces stationnements gênants peuvent aussi empêcher le passage de camions de pompiers voir d'autres secours, etc....

**SECURITE des PERSONNES et des BIENS**

**Vous êtes sollicité au quotidien par des appels publicitaires téléphoniques. Certaines personnes se présentent comme dépositaires de services publics, ces appels deviennent de plus en plus insidieux, allant jusqu'à vous mettre en confiance en vous donnant le nom de la personne qui se rendra chez vous avec une carte professionnelle, de police etc....**

**Ne répondez pas aux rendez-vous**

que l'on vous propose,

**Ne faites entrer personne**

se présentant comme envoyé par la Mairie,

**Ne communiquez à personne vos**

**coordonnées bancaires,**

**SOYEZ TRES VIGILANT**

**Règles d'urbanisme**

**Tous travaux qui modifient l'aspect extérieur, même minimes, sont soumis à déclaration de travaux.**

Exemples :

Peinture d'un autre ton, matériaux différents, PVC ou Alu à la place du bois, etc...

Les prescriptions sont encore plus strictes dans le périmètre de l'église et sont soumises à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F).

**Tous travaux qui empiètent sur le domaine public sont soumis à déclaration de voirie.**

Exemples :

Travaux sur trottoir d'accès à votre propriété, échafaudage sur trottoir, pose d'une benne à gravats, etc....

**En tout état de cause, si vous avez un doute venez-vous renseigner à la mairie.**

**Inscription à la Journée défense et citoyenneté**

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire. En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

Livret de Famille

Pièce d'identité

**Feux de jardin  
Réglementation & Environnement**

La Préfecture rappelle les dispositions suivantes sur la réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, **l'article 84** stipule clairement que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets ménagers quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

### Infos Sécurité

## Prévenir les risques de collisions avec les animaux sauvages en forêt

Les animaux sauvages sont responsables de nombreux accidents de la route principalement aux abords des forêts. À l'approche de l'hiver, l'Office national des forêts appelle à la plus grande prudence et à la conduite apaisée des automobilistes.

Cerfs, chevreuils et sangliers traversent régulièrement les axes routiers.

Chaque année des accidents de la route dus aux animaux sauvages sont constatés dont la plupart dans les massifs forestiers.

Les animaux sauvages sont imprévisibles en tout temps. Toutefois, il existe deux moments de la journée où le risque de collisions est le plus élevé, en début de soirée et au cours de la nuit.

C'est le moment où les animaux quittent leurs lieux de cantonnement pour rejoindre ceux où ils s'alimentent, en l'occurrence, les cervidés et les sangliers qui ont une activité quasi nocturne.

En revanche, les chevreuils ont un rythme biologique différent et il arrive que des collisions se produisent en pleine journée.

La plupart du temps, les dégâts ne sont que matériels mais peuvent parfois engendrer des dommages plus graves pour les automobilistes.

Afin de prévenir au mieux les risques d'accident, l'ONF invite donc à la plus grande prudence surtout pendant :

- la saison hivernale où le risque est accru ;
- la traversée de la forêt (en particulier dans les zones signalées) ;
- la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour ;
- les périodes de chasse (de novembre à février) où les déplacements du gibier sont plus nombreux.

Dans les zones et périodes à risques, l'ONF recommande de réduire la vitesse, d'augmenter les distances de sécurité entre les véhicules et d'être particulièrement attentif à l'environnement de la route (yeux brillants).

En cas de surgissement d'un animal, il est conseillé d'être particulièrement vigilant car les sangliers et les cervidés se déplacent souvent en groupe (harde).

Par ailleurs, il ne faut pas essayer de l'éviter, un choc frontal se révèle moins dangereux qu'une perte de contrôle du véhicule dont le risque de collision serait beaucoup plus sérieux (arbres, véhicule).

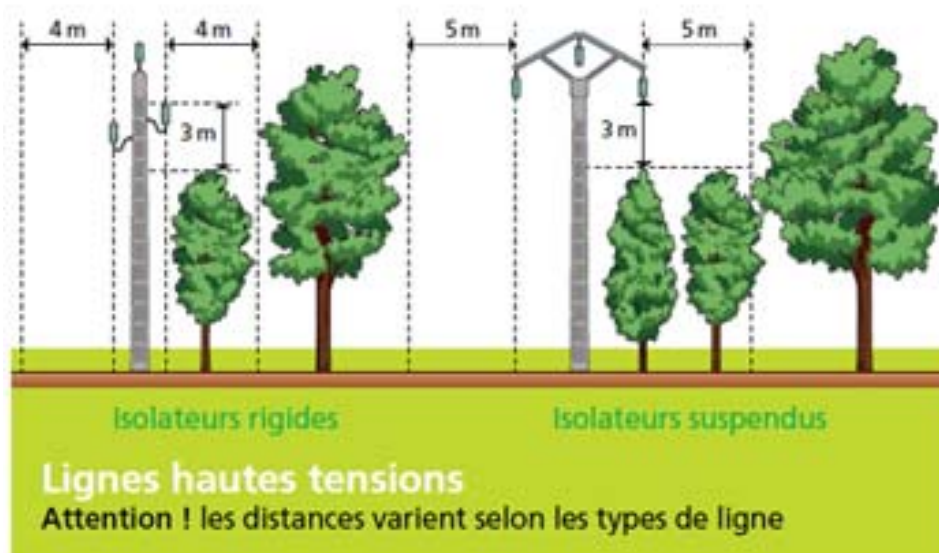


### Que faire en cas de collision ?

- prévenir les services d'urgence en composant le 18 ou le 112 ;
- sécuriser le périmètre de l'accident (gilet haute visibilité, triangle de signalisation) ;
- rester en sécurité hors de la chaussée ;
- savoir qu'un animal blessé peut avoir un comportement agressif ;
- déclarer l'accident auprès de votre assureur dans les plus brefs délais ;
- garder des preuves de la collision (poils, témoignages, photo, etc.) ;
- contacter votre assurance pour connaître les modalités d'indemnisation des dommages ;
- savoir que le Fonds de Garantie n'intervient plus en cas de collision avec un animal sauvage

Communication ONF

### Infos Sécurité

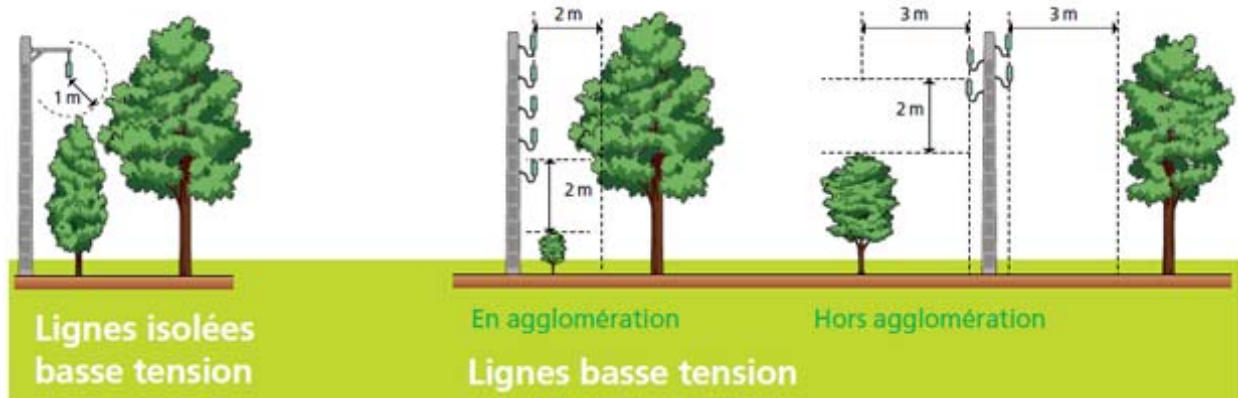


### Les distances de sécurité à respecter

Les branches de l'arbre ne doivent pas pénétrer dans une zone située à :

- 1 m des fils électriques basse tension nus ;
- 1 m des fils électriques basse ou haute tension isolés ;
- 2 m des fils électriques nus haute tension (Arrêté technique du 17 mai 2001).

Si une de ces valeurs est atteinte, l'élagage devient obligatoire.



## Infos Sécurité

### Arrêté Municipal du 08 octobre 2014 Concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres dans l'agglomération de Fontaine-le-Port

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L2212-2 et L 2213-1,  
Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,  
Vu le code rural et de la pêche maritime, Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux,

Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

**Article 1 :** Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

**Article 2 :** Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité (norme NFC11-201), d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**Article 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

**Article 4 :** En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

**Article 5 :** En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

**Article 6 :** En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement réglemente les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

**Article 7 :** Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

**Article 8 :** Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

**Article 9 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 10 :** Madame le Maire et les agents de police nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 11 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

### Infos diverses

#### QUESTIONS / RÉPONSES

**Vous trouverez ci-dessous les questions fréquemment posées au Service Communication.  
Si celles-ci ne répondent pas à vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.**

##### **Décorations de Noël, pourquoi avoir acheté autant de sapins devant la mairie ?**

Un grand sapin et 3 petits ont été installés dans le cadre des illuminations de Noël pour les commerçants, ils ont été attribués par la CC Pays de Seine.

Le plus grand des sapins nous a été offert par Mr Thomas, Portifontain, que nous remercions vivement pour avoir contribué à cette jolie mise en scène de forêt de sapins devant la Mairie.

##### **Pourquoi, deux ordinateurs neufs ?**

Les 3 ordinateurs installés dans l'ancien bureau des élus n'ont pu être remis en service lors de la mise en place de la nouvelle équipe municipale fin mars 2014 compte tenu du retrait des disques durs et des cartes mères qui ont été endommagées et sont donc devenus inutilisables.

Pourquoi avoir fait disparaître des données de la collectivité utilisées par les élus ?

Le coût du devis pour réparations s'avérait être beaucoup plus élevé que l'achat de 2 ordinateurs neufs, un pour le bureau du maire et le second pour le bureau des élus, cette dernière solution a été privilégiée.

##### **Quand notre commune sera-elle dotée d'un site internet ?**

La commune de Fontaine-le-Port sera dotée d'un site internet dans le courant de l'année 2015.

Nous avons demandé plusieurs devis en 2014 aux créateurs de site internet et tous étaient aux alentours de 8 000 € avec un délai de 3 à 6 mois.

De ce fait, le conseil municipal a décidé de reporter la publication du site en 2015 afin de privilégier sa gratuité en passant une convention avec le CG77 qui offre une solution à (0 €) pour les communes de moins de 2000 habitants, avec la fourniture de la plateforme, de l'hébergement ainsi que de la charte graphique à personnaliser.

#### **Billet d'une Portifontaine,**

##### **'Honneur ' à mes trois voisines,**

Dans la matinée du 5 décembre 2014 vers 9h30 j'ai été victime d'un Accident Ischémique Transitoire (AIT), seule chez moi je suis sortie pour aller chercher du secours.

Une première voisine, Christiane " m'a écoutée et a prévenu aussitôt les secours, Pompiers et Samu, une deuxième voisine " Sylvie " est arrivée en courant et a engagé sa responsabilité en me mettant en "position latérale de sécurité ", ce qui de l'avis des médecins a été vital face à l'AIT dont j'étais victime.

Puis une troisième voisine "Galina" a accompagné les secours pour rechercher les coordonnées téléphoniques des membres de ma famille afin de les prévenir.

Suite à leurs interventions, je tenais à leur adresser très sincèrement un grand merci pour leur aide et leur vigilance. Qu'elles soient ici assurées de toute ma reconnaissance.

Martine D,



## Commémorations

### Commémoration du 11 novembre 2014

Pour l'ouverture des commémorations de la Grande Guerre (1914-1918) une messe était organisée à l'Eglise Saint Martin de Fontaine-le-Port où officiaient le Père Thomas de la Mission du Pôle de Fontainebleau et le Père Alain venu à titre amical, de sa paroisse du Brésil.

Les Anciens Combattants de Samoïs, Chartrettes, Bois le Roi ainsi que la FNACA du Chatelet-en-Brie ont rendu hommage aux Morts pour la France en présence de Béatrice Mothré, Maire et de son conseil municipal et ont procédé au dépôt de gerbes.

Les enfants des écoles, dirigés par Monsieur Yvan Gourdon, professeur des écoles et guitariste, que nous remercions pour sa fidèle participation, ont interprété la Marseillaise.

Les enfants ont ensuite déposé une bougie allumée à l'annonce de chacun des Morts pour la France.

Un dépôt de gerbes a eu lieu au cimetière sur le carré militaire et sur les tombes des soldats.

Les élus et les Portifontains se sont retrouvés salle Pasteur où une collation les attendait.



Les enfants de l'école de Fontaine-le-Port accompagnés par leur professeur Monsieur Gourdon



Madame le maire Béatrice Mothré  
Commémoration au Monument aux Morts de Fontaine-le-Port



Dépôt de gerbes et recueillement au cimetière



Messe célébrée en l'église Saint Martin de Fontaine-le-Port

### Vœux de la municipalité

Samedi 17 janvier, Mme le Maire et son conseil municipal ouvraient leur 1ère cérémonie en présence du personnel communal, avec la participation d'Yves JEGO, député, de Jean Louis Thieriot député suppléant et de Jean Dey conseiller général en accueillant les Portifontains, les associations, Mme la Directrice des écoles, les entrepreneurs, artisans, commerçants et ambulants, maires et élus des communes environnantes.

Une présentation de quelques photos des premiers travaux effectués, sur la voirie, sur l'entretien des bâtiments, les peintures ainsi que sur les manifestations organisées par les associations Portifontaines et par la mairie, a permis de retracer l'activité qui a eu lieu sur les 10 derniers mois.

Mme le Maire a informé de l'hommage rendu et de la minute de silence observée à l'Ecole au lendemain des attentats de Paris.

Des dossiers à mener sur 2015 ont été énumérés tant pour les travaux, la sécurité routière, les actions sociales ou encore pour l'ouverture d'un contrat rural pour la construction de la cantine, la garderie et l'aménagement des abords, la révision du Plan d'occupation des Sols en PLU, le contrat de l'eau ou encore les actions qui seront mises en place sur le plan environnemental.

Face aux baisses des dotations de l'Etat en direction des communes, Béatrice Mothré a informé qu'il faudra convenir des priorités et faire des choix, car les finances de la commune sont maîtrisées au plus juste, chaque euro dépensé l'est en euro utile.

Une médaille de la commune a été décernée à :

- Mr Chappaz et aux membres d'Histoire et Généalogie pour la parution de l'ouvrage sur l'Abbaye Royale de Barbeau.

- Mr Marc Girault, président de l'association Bois le Roi audiovisuel pour la rétrospective de la vie de nos 3 villages, Chartrettes, Fontaine le Port et Bois le Roi, de 1840 à 1944.

Puis chacun s'est retrouvé autour du verre de l'amitié servi par les conjoints des élus, de Christine et de jeunes Portifontaines, Elise et Mélodie, stagiaires aux écoles.



Salle des Fêtes de Fontaine-le-Port en présence des Portifontains et des invités aux vœux



Discours de Béatrice Mothré en présence de Messieurs Jégo et Dey



Remise médaille de la commune à Monsieur Claude Chappaz



Remise médaille de la commune à Monsieur Marc Girault



Equipe municipale en présence de Messieurs Jégo et Dey



## Vie Publique

### Ordre du jour des Conseils Municipaux

#### Conseil municipal du 20 novembre 2014

- Approbation du CR du 18 septembre 2014
- Convention viabilité hivernale avec le département
- Convention de partenariat dans le cadre de la fête nationale avec les communes de Bois le Roi et Chartrettes
- Convention pour le site internet avec le département
- Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- Compte rendu des syndicats
- Informations diverses.



**Prochain Conseil Municipal - 29 janvier 2015 - 20 h30 - salle des mariages -**

### Conseil Communautaire

#### Déménagement du siège du Pays de Seine

A la demande du Président (maire de Bois le Roi) il a été mis en délibéré au conseil communautaire du 17 décembre 2014, le transfert des bureaux de la communauté de communes de Fontaine le Port à la mairie de Bois le Roi.

Contre : 5 voix – Abstention : 2 voix – Pour : 15 voix –

Vous trouverez l'intervention faite par la maire de Fontaine le Port sur le compte rendu de conseil communautaire en date du 17 décembre 2014.

#### Assainissement - SPANC

Plusieurs dossiers litigieux suite aux problèmes rencontrés chez nos administrés lors des travaux SPANC, voire les contentieux en cours ont été traités grâce aux nouveaux élus de la commission assainissement et à la demande expresse de Fontaine le Port.

#### Transports

La commission transports travaille actuellement sur une étude de Pôle pour l'aménagement du parking de la gare de Bois le Roi et de ses abords.

Elle a par ailleurs demandé que celle-ci prenne en compte la globalité du potentiel d'accueil existant (parkings-gares - stationnements) sur les communes environnantes en informant des possibilités de remise d'arrêts en gare de Fontaine le Port et de stationnements en gare de Chartrettes, ce qui contribuerait à désengorger le parking de la gare de Bois le Roi.

Etude financée par le STIF à hauteur de 70 000 EUR TTC.

**Le prochain conseil communautaire se tiendra le 28 janvier 2015 – (lieu à confirmer)**



### Travaux / Voirie / Sécurité

#### Travaux divers :

- Réfection du trottoir rue Victor Hugo.
- Entretien de la voirie et rebouchage de trous sur le village et les Hameaux de La Coudre et de Massoury
- Peinture entrée intérieure de la Salle des Fêtes
- Peinture entrée et salle de classe école primaire, la dernière salle de classe sera peinte lors des vacances de février.



Réfection du trottoir rue Victor Hugo



Réfection du trottoir rue Victor Hugo

#### Aménagement Sécurité routière :

Il existe un problème récurrent sur les voies communales, la réglementation des vitesses à 30 ou 50 km/h n'est pas toujours respectée. Des aménagements de voirie sont à l'étude pour permettre de réduire la vitesse.

Des dossiers ont été établis pour :

- le centre village, rues Général Roux, Chemin de Fer et Vieille montagne, Route de Massoury, Rue des grillons.

En concertation avec les riverains de la rue des Grillons sur le hameau de Massoury, un aménagement test a été mis en place début novembre. En effet, le passage de voitures et de camions est de plus en plus fréquent, ceci afin d'éviter le rond-point de Massoury.



Aménagement rue des Grillons



## Environnement – Cadre de vie

## Patrimoine naturel

## La mangeoire, coup de pouce pour l'hiver.

Pour les oiseaux présents sur notre territoire, l'hiver est la saison la plus meurtrière. Pourtant, ils craignent moins le froid que le manque de nourriture ; nourriture nécessaire pour affronter les basses températures.

Certains oiseaux demeurent toute l'année sur leur site de reproduction et peuvent changer leur mode alimentaire devant la raréfaction des proies. Ainsi, le Pinson des arbres, insectivore en été, devient friand de graines en hiver. D'autres, comme le Rouge-gorge familier, le Tarin des aulnes, le Pinson du nord, viennent du nord de l'Europe car ils trouvent sous nos latitudes un hiver plus doux et une nourriture relativement plus abondante. Chaque automne, la France accueille ainsi des millions d'oiseaux qui profitent de la clémence du climat hivernal.



Grosbec Casse-Noyau



Chardonneret



Verdier



Pinson du Nord

## L'eau

Il est également important d'aménager un abreuvoir (maintenu libre de glace) car en hiver, les oiseaux ont beaucoup de mal à trouver des points d'eau. Par temps froid, les oiseaux se baignent pour maintenir leur plumage en bon état afin de mieux conserver la chaleur corporelle. Sans eau, les oiseaux diminuent leurs capacités de vol et les qualités isolantes de leurs plumes.

## Les aliments nocifs

Il est recommandé de ne pas donner de biscottes, de pain sec, de noix de coco desséchée, de riz cru et de restes de pâtisseries qui peuvent gonfler dans l'estomac, provoquer des troubles digestifs, voire entraîner la mort de l'oiseau. Ne jamais donner aux oiseaux de lait, de larves de mouches, de graines de lin ou de ricin qui sont toxiques.

GARDERIE

Les préparatifs de Noël et autres jeux à la GARDERIE



Avec Edith qui aide à la confection des boules de Noël, Gervaise à la construction d'une forêt et de ses animaux et Jean Pierre qui surveille la fabrique en Lego,



Sans oublier .... les autres joueurs,





## ÉCOLE

## Noël des enfants

Le Père Noël est arrivé à Fontaine le Port mardi 16 décembre vers 15 h .

Ce sont les dames de cantine-garderie qui ont accueilli les enfants des écoles pour un chocolat chaud autour du sapin avec des gâteaux faits maison.

Le Père Noël a remis des friandises à chaque enfant et divers jeux pour la garderie.



C'est accompagné par la guitare de Monsieur Gourdon, professeur des écoles, que les enfants ont entonné de nombreux chants de Noël.



Béatrice Mothré, Maire, remercie vivement Maryline Heuzé adjointe aux affaires scolaires pour l'organisation de ce goûter de Noël, les dames de cantine Edith, Gervaise, Valérie, les ATSEM Sandrine et Amandine qui ont confectionné de succulents gâteaux.

Les yeux émerveillés et le sourire des enfants entourant le Père Noël ont été pour nous le plus beau des remerciements.

Un grand merci également au Père Noël qui a remis un sachet de chocolat à chaque enfant.

## Vie au Village

### Noël Communal

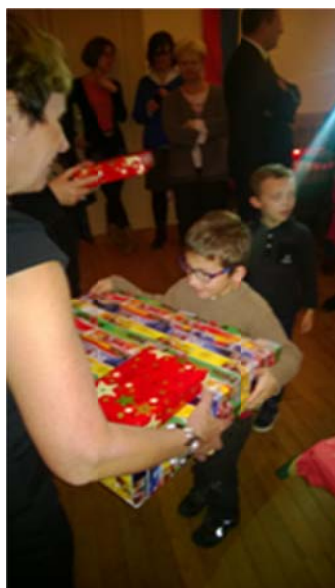
#### Noël du personnel municipal

Béatrice Mothré, Maire et les membres du Conseil Municipal ont été heureux d'accueillir l'ensemble du personnel communal en présence des conjoints et de leurs enfants pour un apéritif dînatoire autour du sapin de Noël et des cadeaux qui seront remis à chacun.

Mme le Maire a tout d'abord rappelé vouloir veiller à l'importance qui est à apporter à l'écoute de l'ensemble du personnel, mentionnant combien il est essentiel à ses yeux que le travail se fasse dans de bonnes conditions mais aussi dans une bonne ambiance.

Elle redit que la 1ère exigence du début de mandat a été de demander aux services techniques de veiller à l'entretien et la propreté du village, et cette exigence restera celle qui perdurera durant le mandat.

Un tour d'horizon de ce qui fut réalisé en 2014 et des actions 2015 à venir a été présenté, tant pour l'ensemble des travaux à réaliser que pour les dossiers à mener, (PLU – contrat de l'eau - ...)



Elle précise que sans l'implication, le sérieux, les compétences et le professionnalisme du personnel communal, les projets aussi beaux et ambitieux soient-ils, la volonté aussi forte et affirmée soit-elle, ne peuvent avoir la moindre chance d'aboutir.

Elle tient à féliciter chacun pour l'ensemble du travail fourni, pour son implication et le dévouement dont

il fait preuve envers les administrés mais aussi envers les élus.

L'engagement, tant du personnel que celui des élus est de tout faire pour la qualité de vie des Portifontains.

Puis ce fut la remise des cadeaux aux enfants et à leurs parents en souhaitant à chacun de joyeuses fêtes de Noël et une très belle année 2015, puisse cette nouvelle année apporter santé, bonheur, réussite et accomplissement personnel et professionnel.





### C.C.A.S

#### POURQUOI UN CCAS ?

##### AIDE ADMINISTRATIVE

Il est présent pour vous aider à établir des dossiers pour obtenir des aides ménagères, une carte de stationnement, ou toute autre demande administrative ou sociale.

Lors de notre visite à l'occasion de votre anniversaire, vous pouvez nous exposer vos besoins. Vous pouvez aussi laisser un message à l'accueil de la mairie.

##### PORTAGE DE REPAS

Depuis le 5/01/2015 les membres du CCAS, expérimentent le portage de repas à domicile. Actuellement, ce service est assuré grâce au bénévolat du CCAS et des élus.

**Si vous voulez vous investir à nos côtés, faites-vous connaître à l'accueil de la mairie, ou en téléphonant au : **01 64 38 30 52****

Cela ne vous prendra que 30mn par jour entre 11h et 11h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, pendant les périodes scolaires.

La mairie propose ce service à toutes les personnes, sans critère d'âge, ayant des difficultés à se déplacer même momentanément (suite opération, plâtre...), ou étant en incapacité de préparer ses repas.

Les repas seront commandés une semaine à l'avance et payables au Trésor Public.

##### CCAS NAISSANCES

Nous proposons à toutes les familles ayant un bébé cette année de se retrouver pour un goûter en décembre, nous pourrons ainsi partager un après-midi avec les jeunes mamans et leur famille. Chaque bébé recevra aussi un cadeau de bienvenue dans notre village. Nous voulons ainsi favoriser les rencontres entre les familles et le CCAS.



##### GOUTER INTERGENERATIONNEL

Le goûter intergénérationnel organisé par le CCAS a accueilli plus de 50 personnes le jeudi 22 janvier. Après les vœux de Mme le Maire, nous avons partagé dans une ambiance très conviviale, galettes, gâteaux, café, cidre...

Le goûter était organisé pour les plus de 70 ans, mais étaient aussi invités, le personnel de cantine, les secrétaires de mairie et les Choralistes.

Les enfants n'étaient pas présents comme prévu initialement. Le plan Vigipirate mis en place à la suite des attentats de Charlie Hebdo interdit aux enfants de sortir de l'école pour une manifestation exceptionnelle. Nous étions tous déçus, heureusement, à la sortie de l'école, à partir de 16h30, les enfants de la garderie, une trentaine environ, sont venus se joindre à l'assemblée, pour applaudir les Choralistes et leur spectacle de l'année : « la mer ». Ils ont aussi chanté « la Seine » pendant le court entracte.

Ce 1er goûter intergénérationnel a été un beau moment de partage et s'est terminé dans une ambiance chaleureuse, Merci à tous d'être venus et merci particulièrement à Mélodie et Justine, stagiaires aux écoles, pour leur aide précieuse tout au long de l'après-midi. Vivement l'année prochaine !

## Associations

## FONTAINE AUX JEUNES

## FONTAINE- LE-PORT S'OUVRE AUX TRAILEURS

Le 17 mai 2015, l'association FONTAINE AUX JEUNES organisera le 1er trail de Fontaine le Port :

**La Portifon'Trail.**

« Trail », que signifie cet anglicisme ? Il s'agit de la dénomination désignant les épreuves de course à pied se déroulant en milieu naturel. Ce sport est en plein essor ces dernières années.

La Portifon'Trail propose une distance de 17 km et se déroule en forêt de Barbeau. Le départ et l'arrivée sont jugés place Emile Millet.

-Novices ou pratiquants chevronnés en course à pied, prenez le départ ! Venez prendre plaisir à (re)découvrir les secrets de Barbeau. Un lot souvenir est offert à chaque participant.

-Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent s'inscrire, sous réserve de présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition. Les inscriptions ouvriront en mars 2015.

- En marge de ce trail, et compte tenu du succès rencontré en 2014 par le cross des jeunes, 3 courses gratuites et réservées aux enfants nés entre 2003 et 2011 sont organisées. Le parcours est tracé place Emile MILLET et les distances sont adaptées aux âges des apprentis traileurs.

- Enfants, parents, cette grande matinée débutera à 10 heures par le départ de la course adulte. Venez courir, encourager les athlètes ou simplement apporter votre soutien à l'organisation en vous proposant comme bénévole.

-L'organisation recherche des volontaires pour organiser le stationnement des véhicules, le ravitaillement à l'arrivée, la remise des dossards au départ, le système de consigne, la sécurisation des carrefours lors des traversées de routes, etc.



Sentier du parcours



Sentier du parcours



Sentier du parcours

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Yannick JAOUEN [jaouenya@free.fr](mailto:jaouenya@free.fr),

Fabien MILLION-BRODAZ  
[fabien.mb@gmail.com](mailto:fabien.mb@gmail.com)

ou consulter le site de la Portifon'trail :  
<http://laportifontrail.e-monsite.com/>.



Associations

**BASKET**



Grace à une augmentation de plus de 11% du nombre d'adhérents par rapport à la saison dernière nous avons pu engager une équipe dans toutes les catégories jeunes de U11 à U20. Nous regrettons que le mini-championnat U9 ne commence qu'en janvier car les petits ont des fourmis dans les jambes.

Nous déplorons l'absence d'une équipe féminine. Les plus mordues ont tout de même trouvé une solution en intégrant une équipe d'un des clubs voisins.

Nous avons le concours cette année de 2 nouveaux entraîneurs mais cela est encore insuffisant. En effet l'évolution des effectifs nécessite d'engager plus d'équipes et tout le monde ne peut pas être au four et au moulin.

Nous l'avons expérimenté la saison dernière.

Les équipes ont eu des fortunes diverses au cours de la phase de brassages, qui s'est terminée mi-décembre, mais il faut noter que les U15 et U17 ont dû intégrer beaucoup de nouveaux joueurs dont une majorité de débutants. Tous ont été très assidus et appliqués aux entraînements. Ce travail, à n'en pas douter, portera ses fruits à la reprise du championnat.

Je remercie l'ensemble des bénévoles qui se joignent à moi pour souhaiter aux Portifontaines et Portifontains une très bonne année 2015. Patrick Ouali Président ASHFP

Site Internet : <http://ashfp-basket.clubeo.com/>

**Gymnastique Volontaire**

Un nouveau cours Zumba est ouvert à partir du samedi 10 janvier à 10h30.

Nous vous rappelons des cours déjà existants les mercredis matin :

- Gymnastique Volontaire de 9h15 à 10h15

- J'Activ'Marche à 11h30. "

AU GYMNASSE  
VENEZ  
NOMBREUX

Pour tous à partir  
de 18 ans



A Fontaine-le-Port

COURS de ZUMBA

Tous les samedis de 10h30 à 11h30

A partir du 10 janvier 2015



Rue du Parr



Pour toutes informations, contactez Thérèse : 06 31 72 50 01

## Associations

## Le Comité des Fêtes

**Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

La récupération des sapins autour d'un verre de vin chaud et d'une galette marque le début des activités pour cette nouvelle année.

En 2015 les activités continuent.

Les marcheurs se retrouvent chaque lundi à 13h 30 pour des sorties en forêt dans un esprit convivial.



© Gérard fleury & associés



© martine fleury & associés

La nouvelle activité Couture a trouvé sa place parmi les autres activités de Couleur Passion (patchwork, peinture, art floral).

Deux cours ont été ouverts pour le plaisir des participantes. Le premier trimestre a été très productif et la préparation de Noël a permis de réaliser de nombreux petits cadeaux personnalisés.

Suivez l'actualité du Comité des Fêtes sur : <http://comite-des-fetes-de-fontaine-le-port.blogspot.fr/>



## Vie au Village

### Associations

#### L'Échiquier de Fontaine le Port

Le président et les adhérents du club souhaitent une bonne année 2015 aux Portifontains.

Les activités échiquéennes ont repris depuis septembre dernier, chaque samedi après-midi, au local situé sous la salle des fêtes du village. Cette année est marquée par l'arrivée d'un nombre appréciable de jeunes joueurs, voire de très jeunes. Le club a ainsi doublé son effectif par rapport à la saison précédente. La relève semble en bonne voie !

Ces jeunes joueurs bénéficient d'un enseignement prodigué par certains membres plus aptes à dispenser leur savoir.

Les joueurs plus confirmés (ce qui ne veut pas forcément dire âgés!), outre des parties amicales hebdomadaires, participent également en équipes à diverses compétitions et mènent au sein du club des parties de tournoi interne. Cela leur permet de se confronter à divers adversaires, parfois coriaces.

Mais les parties se déroulent toujours dans un esprit chevaleresque, celui qui règne par tradition dans le « noble jeu ». Ainsi, les jeunes joueurs, en plus des règles du jeu et des subtilités de la stratégie, apprennent aussi certaines règles de vie en société et jouent sur un pied d'égalité avec des adversaires d'âges divers.

Si vous aussi vous êtes intéressé par les échecs et que vous vouliez en savoir plus sur le club, vous pouvez y faire un petit tour le samedi après-midi, vous serez assuré d'un bon accueil.

Gaston Abougit, président de l'Échiquier de Fontaine le Port.

#### Histoire et Généalogie



## L'Abbaye de Barbeau

Vendredi 12 décembre 2014 Monsieur Chappaz a présenté son livre « ABBAYE DE BARBEAU » Naissance et disparition d'un monastère fondé par Louis VII, d'après les travaux de Marcel François, de quelques autres et des archives de Fontaine le Port.

### Associations

#### Comité de Jumelage



**Marché de Noël  
en présence de la mère et du  
père Noël**



**Marché de Noël**

Toute l'équipe du Comité de Jumelage vous souhaite une très Bonne Année 2015. Que cette nouvelle année soit pleine, pour chacun d'entre vous, de moments de convivialité et d'amitié partagée, valeurs chères à notre association. Nous vous accueillerons avec grand plaisir dans le comité si vous désirez nous rejoindre, n'hésitez pas !

Pour nous rejoindre : [sonia.cedille@free.fr](mailto:sonia.cedille@free.fr)

#### **LOTO : samedi 11 Avril 2015**

Notre Loto annuel se déroulera exceptionnellement au printemps au lieu du premier samedi du mois d'octobre à cause de notre voyage en Slovaquie via Budapest (Hongrie) fin octobre 2015.

Sonia Cédille  
Présidente du Comité de Jumelage.

### Associations Extérieures

#### Autrefois le Pays de Seine

Une superbe et époustouflante rétrospective de la vie de nos villages, Chartrettes, Fontaine-le-Port et Bois-le-Roi de 1894 à 1944 a été réalisée par Marc GIRAULT, Président de Bois le Roi audiovisuel assisté d'Anny Jane son épouse.

La vie des paysans, des vigneron, l'arrivée du train à Fontaine, la richesse architecturale des villas bourgeoises de l'époque appelées les Affolantes, la déclaration de guerre, la mobilisation, la libération .....

Les peintres, architectes de renom, artistes, grands commerçants étaient autant de notables locaux, tous ces moments retracent notre histoire.

Un travail incroyable, de recherches de photos et documents, de films d'archives, de scènes tournées en costumes d'époque incluant des scènes vivantes avec plus de 100 figurants dont 2 répétitions se sont déroulées salle des fêtes de Fontaine le Port.



**Les bigotes de monsieur le Curé**



**La Belle Epoque**



**Trois figurantes Portifontaines**

## Vie au village

### Pays de Seine

**Nouveau à Fontaine-Le-Port**  
**A Partir du Jeudi 22 Mai**


Food-Truck  
Tous les Jeudis de 18h30 à 21h30  
Square Emile Millet

Découvrez le véritable burger New Yorkais unique dans votre région  
(recette élue 1er prix au Snacking D'Or 2014)

A Partir de 5€

New Yorkais

Miami  
Mexico  
Manhattan



Toronto  
Arizona  
Las Vegas

Paiements acceptés : Espèces, Chèques, Tickets Restaurant  
 06.03.89.14.16



★★★★★★★★★★

### PIZZA AU FEU DE BOIS

Portable : **06 850 825 27**

Vous pouvez commander vos pizzas  
chaque mardi soir à partir de 18 h.

★★★★★★★★★★

★★★★★★★★★★

**Entreprise Patrick AUBERT**

Serrurerie – Métallerie  
Fermeture  
Menuiserie PVC / Alu

26, rue des Sablons  
77 590 Fontaine-le-Port

Portable : **06 08 57 67 27**  
Tel / Fax : **01 64 37 98 41**

Mail : [aubert.patrick@yahoo.fr](mailto:aubert.patrick@yahoo.fr)

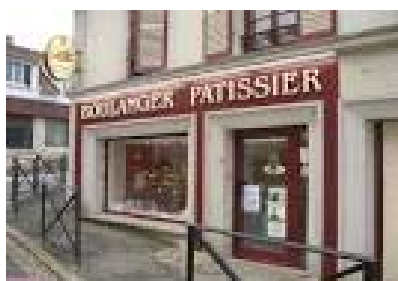
★★★★★★★★★★



★★★★★★★★★★

Vous pouvez commander vos crêpes  
Bretonnes chaque vendredi soir de 17h à 20h  
Parc Emile Millet

★★★★★★★★★★



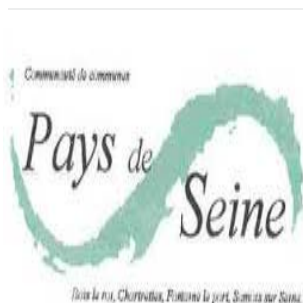
<b>Lundi</b>	07h - 13h	16h - 19h30
<b>Mardi</b>	07h - 13h	16h - 19h30
<b>Mercredi</b>	Fermé	
<b>Jeudi</b>	07h - 13h	16h - 19h30
<b>Vendredi</b>	07h - 13h	16h - 19h30
<b>Samedi</b>	07h - 13h	16h - 19h30
<b>Dimanche</b>	07h - 13h	

**Fontaine à Pains**  
Tél : 01.60.68.61.01



### Agenda

#### LES JOURNEES OXYGENE



- ♦ **lieu** : Bois le Roi
- ♦ **Inscriptions** : Du 16 au 20 février 2015
- ♦ **Contact** : Service jeunesse  
06 86 69 58 26  
01 60 68 69 04  
[Paysdeseine.@orange.fr](mailto:Paysdeseine.@orange.fr)  
[www.cc-paysdeseine.fr](http://www.cc-paysdeseine.fr)

Du 16 au 20 FEVRIER 2015

#### CHASSE AUX OEUFS



Le 5 AVRIL 2015

- ♦ **lieu** : Parc de la Mairie
- ♦ **Horaires** : 10h et 12h
- ♦ **Contact** : Fontaine aux Jeunes

#### LOTO JEUNESSE



Le 08 MARS 2015

- ♦ **lieu** : Salle des Fêtes
- ♦ **Horaires** : 14h
- ♦ **Contact** : Fontaine aux jeunes

#### LOTO



Le 11 AVRIL 2015

- ♦ **lieu** : Salle des Fêtes
- ♦ **Horaires** : 19h
- ♦ **Contact** : Comité de jumelage

#### ANTHROPOLOGIE ENERGETIQUE CONFERENCE DEBAT



Le 20 MARS 2015

- ♦ **lieu** : Salle des mariages
- ♦ **Horaires** : 19h30
- ♦ **Contact** : Mairie

#### INITIATION A LA PECHE POUR LES JEUNES



Le 12 AVRIL 2015

- ♦ **lieu** : Bords de Seine
- ♦ **Horaires** : 10h-16h
- ♦ **Contact** : Fontaine aux jeunes

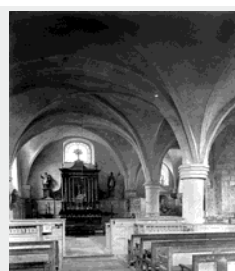
#### ELECTIONS DEPARTEMENTALES



Le 22 et 29 MARS 2015

- ♦ **lieu** : Salle Pasteur
- ♦ **Horaires** : 8h-18h
- ♦ **Contact** : Mairie

#### CULTE - MESSES



CHAQUE 4ème SAMEDI EN 2015

- ♦ **lieu** : Eglise Saint-Martin à Fontaine-le-Port
- ♦ **Horaires** : 18 h
- ♦ **Contact** : Eglise Saint-Martin à Fontaine-le-Port